

L'amiante, une bombe à retardement

• Dans cette école technique d'Arlon, certains s'inquiètent de respirer quotidiennement ces particules, redoutables pour la santé.

• Du côté de la direction et des institutions, on se veut rassurant. Qui et que croire ? Tentative de réponse sur un dossier qui brille par son opacité.

Enquête Laurence Dardenne

Ce jeudi, jour de remise des bulletins à l'Institut technique Etienne Lenoir (Itela) d'Arlon, les élèves et leurs parents ont reçu, simultanément avec les résultats scolaires, un communiqué qui devrait les rassurer. A moins que, au contraire, il ne gâche quelque peu leurs vacances... Ce sera peut-être en effet, pour les moins informés d'entre eux, l'occasion de prendre connaissance d'une problématique qui fait polémique dans les murs de cet établissement construit dans les années 70; ces années où bien trop nombreux sont en Belgique notamment, les lieux publics et autres, dont les écoles, qui ont été construits en matériaux criblés de ce poison nommé amiante.

Car c'est bien de ce sujet, ô combien délicat, que traitera l'information en question. "Nous accordons la priorité à une communication directe vers les parents et les élèves. Cela permettra une communication non résumée

ou déformée par les médias", nous avait répondu quelques jours plus tôt, faisant allusion à un reportage diffusé le 21 mai dernier au journal télévisé de la RTBF, Didier Leturcq, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une "communication directe, non résumée ou déformée" mais loin d'être transparente pour autant, puisque l'autorisation de la part de ce dernier ne nous a pas été donnée de rentrer dans l'enceinte du bâtiment, comme nous en avons exprimé la volonté.

Persona non grata à l'Itela

Persona non grata à l'Itela, du moins pas avant début juillet où une visite pouvait être envisagée, nous voilà donc condamnés à nous baser sur des témoignages divers mais requérant pour la plupart l'anonymat, de nombreux documents photographiques et autres apportés par un vent favorable ainsi que ce reportage télé "contesté" par certaines parties.

Sur ces clichés, on observe notamment des plaques de Pical, pouvant contenir jusqu'à 70 % d'amiante, en piteux état au plafond. Et dans le rapport 2003 du Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) de la Fédération Wallonie Bruxelles, on peut lire : "Dans l'atelier M02, les panneaux présentant des joints découpés non rejointoyés et, dès lors, des bavures et morceaux de découpe susceptibles de contenir de l'amiante, restent accrochés au niveau de ces panneaux. Il en est de même au niveau des trous de fixation des vis. Ces éléments sont instables et peuvent se détacher sous l'action de vibrations, courants d'air, etc. Si la présence d'asbeste est confirmée dans les panneaux, il convient d'urgence de prendre les dispositions suivantes : effectuer une analyse de l'air en microscopie électronique, et une analyse de poussières afin d'objectiver une éventuelle pollution des lieux nécessitant un dépoussiérage; procéder au colmatage de tous les joints des panneaux; appliquer une peinture coating destinée à encapsuler les fibres d'amiante..."

Dans un autre rapport de cette même année mais de l'AIB Vinçotte chargée des audits amiante, on peut encore lire : "En ce qui concerne les plaques de type Pical, une encapsulation de manière urgente de tous les panneaux même en bon état est vivement recommandée. Ou alors à défaut, un enlèvement à moyen terme est à prévoir."

"Des panneaux de Pical et de Glasal, on en retrouve dans tous les ateliers, nous dit ce témoin anonyme. Soit ils sont mal encapsulés, soit ils ne le sont pas du tout. Et ce, malgré les mesures urgentes préconisées en 2003. A certains endroits, c'est vrai, on a remis une couche de peinture, mais on n'a rien rebouché, rien rejointoyé. Et pire encore, en 2012, comme il y avait des problèmes de température dans certains ateliers, on a placé des ventilateurs au plafond, qui ont pour effet de di-

riger les particules vers le bas, donc sur les étudiants et les enseignants. Ici, on voit les fibres prêtes à tomber. L'idéal serait de tout retirer..."

Alors qu'ils sont au courant, les représentants syndicaux n'oseraient pas se mettre en porte-à-faux avec la direction, selon notre interlocuteur.

"Plus clean que ça comme établissement, c'est difficile..."

Justement, nous répond à ce sujet Philippe Giberti, le directeur de l'Itela : "De l'amiante ? Oui, il y en a dans l'école, comme partout en Belgique. Mais des problèmes d'amiante, non. Tout ce qui devait être fait a été fait. Tout est encapsulé; tout est correct; tout est en ordre. Tout ce qui devait être évacué a été évacué depuis déjà plus de 10 ans. Cela a démarré en 2003; on en a encore fait des travaux cette année-ci et on en fait en permanence. Il y a des travaux à prévoir à long terme, mais rien à court terme, tout est OK. Les rapports sont négatifs sur tout: analyse d'air et de poussières, il n'y a aucun souci dans l'établissement. Il suffit d'un contrôle annuel visuel et tout est en ordre de ce côté-là. D'ailleurs, tous les rapports de Vinçotte, notamment de 2012, et toutes les analyses sont négatives, donc il n'y a aucun souci en la matière. Plus clean que ça comme établissement, c'est difficile à trouver."

Pour soutenir ces dires, sont envoyés à notre demande divers documents dont un rapport de comptage de fibres, daté de janvier 2014, attestant des résultats

"En Belgique, nous sommes les champions de l'amiante. On nous en a fait bouffer au nom du lobby pro-amiante et de décideurs politiques trop timorés."

ÉRIC JONCKHEERE

de l'Association belge des victimes de l'amiante

négatifs dans les ateliers de mécanique et de carrosserie de l'ITCF Arlon. En outre, une offre de prix, datée du 28 mars 2013, relative à l'enlèvement de panneaux et d'une porte coupe-feu, nous a bien été envoyée, mais cela ne constitue pas une preuve de la réalisation des travaux. "Ils ont été faits", selon M. Giberti.

Pour ce qui est des résultats d'analyses d'air, un avis

semble indiquer que "les résultats obtenus sont en deçà des normes en vigueur". Ce à quoi un témoin anonyme nous fait remarquer que "ces analyses sont réalisées de manière ponctuelle et donc pas forcément fiables et représentatives de la situation réelle". Pour les analyses de poussières effectuées sur 4 matériaux, les résultats s'avèrent également négatifs mais il est précisé dans le rapport qu'un "résultat négatif selon la technique optique n'exclut pas la présence de traces d'amiante, étant donné la limite technique de la méthode. La microscopie électronique constitue une technique complémentaire permettant la recherche de très faibles teneurs en fibres d'amiante, non détectables en optique."

Un cas significatif de l'omerta qui règne sur ce dossier

"Bien entendu, la vigilance est toujours de mise, nous a fait savoir le directeur de l'Itela, M. Giberti, et nous collaborons activement avec les services de l'AGInfrastructure afin de surveiller régulièrement l'état des matériaux pouvant poser problème à moyen ou à long terme."

Si certains travaux ont manifestement été menés à bien, rien ne nous permet de dire que tout est sous contrôle. Mais une relative difficulté à mener cette enquête et à obtenir certaines autorisations nous incite à penser que tout n'est peut-être pas sous contrôle, comme on veut bien le dire.

"Ce cas est significatif de toute l'omerta qui règne au sujet des problèmes d'amiante, intervient Eric Jonckheere, de l'Abeva, l'association belge des victimes de l'amiante (*). Il y a des pressions pour que les gens ne parlent pas. Ici, dans cet établissement scolaire, mais pas uni-

quement.”

“Quant au communiqué de l'école qui sera remis aux parents, j'en devine déjà la teneur qui va enjoliver la situation et tenter de museler les lanceurs d'alertes”, nous avait-il déclaré avant jeudi.

Justement, que dit en substance ce communiqué, que nous nous sommes procuré hier, signé par Marc Varkas, gestionnaire du dossier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), administration générale infrastructure ? Aux parents qu'il souhaite “tranquilliser” suite à l'émission réalisée par la RTBF, Marc Varkas voudrait “apporter un éclairage sur deux points essentiels”.

D'une part, les procédures de prévention établies au sein des établissements de la FWB : pour prévenir toute situation qui pourrait conduire à un danger éventuel pour la santé d'autrui, la FWB fait dresser systématiquement, par un organisme agréé, un inventaire exhaustif de la présence d'amiante dans tous ses bâtiments, point de départ d'un programme de gestion visant à réduire l'exposition des travailleurs et des élèves aux fibres d'amiante. Pour actualiser ces inventaires, une évaluation régulière de l'état des matériaux contenant de l'amiante est également réalisée. En cas de doute, on effectuera en outre une mesure de la concentration en fibres d'amiante. A ce titre, “toutes les mesures réalisées dans l'immeuble depuis 2003 se sont situées très largement au-dessous de cette limite”, informe et rassure en caractères gras le communiqué.

L'autre point sur lequel M. Varkas souhaite éclairer les parents concerne la philosophie poursuivie par la réglementation sur les maladies professionnelles. Il rappelle à cet effet qu’“en cas de demande d'indemnisation pour maladie professionnelle pouvant être liée à l'inhalation de fibres d'amiante, la présence de matériaux contenant de l'amiante dans un bâtiment contraint légalement l'employeur à démontrer qu'aucune exposition significative n'a eu lieu au cours de la carrière de la personne concernée, qui s'étale parfois sur 30 ans ou même davantage”. Autant dire que cette preuve est difficile à apporter. D'où l'explication des deux jugements intervenus, avec indemnisation des victimes.

Car en effet, il y a Monsieur Bastin, cet enseignant en menuiserie, qui vit avec une asbestose et 30 % de capacité respiratoire et qui a été mis en incapacité de travail et à la retraite de manière prématurée, à l'âge de 52

ans. Et aussi Madame Lux, femme de ménage qui a respiré de l'amiante une vingtaine d'années durant dans les locaux de l'Itela qu'elle devait nettoyer. Au point de décéder d'un cancer lié à l'amiante, qui a été reconnu comme tel par le Tribunal d'Arlon.

Ces deux victimes apportent-elles la preuve que les locaux de l'Itela présentent un danger pour celles et ceux qui y passent leurs journées ? A lire le communiqué adressé aux parents, la réponse est non : “ces deux décisions (Ndlr : d'indemnisation les victimes) ont été rendues dans le souci, légitime, de préserver l'intérêt des victimes. Elles n'impliquent pas un jugement sur la dangerosité des locaux et ne doivent pas occulter les efforts que la Fédération Wallonie-Bruxelles déploie afin d'éliminer ou de réduire le risque d'exposition.”

Ne pas être inutilement alarmiste, mais...

“La problématique liée à cette fibre cancérogène souffre, dans notre pays, d'une grande opacité, déplore Eric Jonckheere. L'Abeva ne veut sûrement pas être inutilement alarmiste, mais nous estimons que, après l'interdiction de l'amiante, l'amiante résiduel dans notre environnement doit être particulièrement surveillé dans les écoles, car il peut atteindre les plus jeunes et les plus vulnérables des citoyens et générer de graves problèmes de santé dans l'avenir. Nous pensons que regarder les problèmes en face et trouver tous ensemble des solutions est de loin préférable à l'attitude actuelle de beaucoup d'acteurs, dont le Ministère, des directions et des P.O. Qui semblent parfois ne pas vouloir entendre ou sont réticents à toute transparence dans ce dossier. Il est totalement irresponsable de se taire alors que l'on sait.

On fait aujourd'hui des économies sur des travaux d'aménagement dans des bâtiments, mais a-t-on pensé au coût pour la santé dans les années à venir quand se déclareront en nombre les cancers liés à l'amiante ?”

→ Lire sur le même sujet les pages Ripostes, en pp. 44-45.

212

CAS DÉCLARÉS

Le Fonds amiante a reconnu l'an dernier 212 nouveaux cas de mésothéliome, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 2011.